



## **Informations générales pour les élections 2025**

Pointe-Fortune, le 27 août 2025 . –

### **Élections générales municipales 2025 | Informations générales**

Tous les quatre (4) ans, le premier dimanche de novembre, vous devez élire la mairesse ou le maire ainsi que les conseillères et conseillers qui veillent à l'administration et au développement de votre municipalité. Il s'agit des élections générales municipales qui se tiennent simultanément dans environ 1 100 municipalités au Québec. Les prochaines élections sont prévues le **2 novembre 2025**.

#### **Président d'élection :**

Le président d'élection municipale est la personne responsable de l'organisation et du bon déroulement des élections au sein d'une municipalité. Pour la Municipalité de Pointe-Fortune, le président des élections est monsieur Jean-Charles Filion. Il peut être joint à l'adresse courriel suivante : [directeur@pointefortune.ca](mailto:directeur@pointefortune.ca)

#### **Période de mise en candidature :**

La période de mise en candidature des élections générales municipales de 2025 débute le 19 septembre à 9h00 et se termine le 3 octobre 2025 à 16 h 30. Les candidatures doivent être remises au bureau municipal situé au 694, rue Tisseur.

*\* Le bureau municipal sera exceptionnellement ouvert le vendredi, 3 octobre de 9 h à 16 h 30.*

Pour connaître tous les détails pour soumettre votre candidature et pour consulter le guide à l'intention des candidats.es, consulter la page suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/se-presenter-elections-municipales>

#### **Inscription à la liste électorale :**

À compter du 3 octobre 2025, le président d'élection de la municipalité transmettra un avis à toutes les personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse de votre domicile vous informant de votre inscription sur la liste électorale. Assurez-vous que les renseignements qui vous concernent sont exacts.

Si vous remplissez les conditions pour voter, mais que votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale ou que vous constatez une erreur, vous pouvez corriger cette situation. Consulter la page suivante pour connaître les procédures applicables :

<https://www.electionsquebec.gc.ca/voter/sinscrire-sur-la-liste-electorale-ou-modifier-une-inscription/#municipal>

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le président d'élection.

### **Période de vote anticipé et jour du scrutin :**

Le vote par anticipation se tiendra le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20h au Pavillon Pointe-Fortune, situé au 275, Montée Inter-Provinciale.

Le jour du scrutin se tiendra le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h au Pavillon Pointe-Fortune, situé au 275, Montée Inter-Provinciale.

### **Options pour voter**

#### **Vote itinérant:**

Si vous êtes à mobilité réduite ou êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile (vote itinérant). Si vous êtes admissible à ce service, des membres du personnel électoral se rendront à votre domicile, afin que vous puissiez exercer votre droit de vote pendant la période de vote anticipé (entre les 24 et 29 octobre 2025). Pour vous prévaloir du vote itinérant, veuillez communiquer avec le président d'élection.

#### **Vote par correspondance :**

Les électeurs.trices non domiciliés, c'est-à-dire les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise, peuvent utiliser le vote par correspondance. Si vous êtes admissible à ce service et que vous en faites la demande, vous recevrez une trousse de vote par correspondance au plus tard le 10<sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin. Communiquer avec le président d'élection pour en savoir davantage.

Source :

Jean-Charles Fillion Président d'élection  
Municipalité de Pointe-Fortune  
694, rue Tisseur, Pointe-Fortune  
450-451-5178 poste 2  
directeur@pointefortune.ca